



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023

AVIS_IR_RG

Avis d'impôt établi en 2024

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BAGNOLS-SUR-CEZE
SAID BAGNOLS 1
24 AVENUE DE L ANCYSE
30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 21 02 924 621 189
Déclarant 2 (C) : 06 65 789 859 294
Référence de l'avis : 24 30 A076872 30
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

109 RUE DES CHENES VERTS
ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC
30700 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Numéro FIP : 300 12 36 2360196789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 30062

LE BRIS PATRICK
OU LE BRIS ROSA
109 RUE DES CHENES VERTS
ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC
30700 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Somme qui vous est remboursée

4 755,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP BAGNOLS-SUR-CEZE
SAID BAGNOLS 1
24 AVENUE DE L ANCYSE
BP 162
30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1660 7002 040X XXXX XXX1 837
Identifiant de la banque : CCBPFRPPPPG
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 54 886

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : LE-BRIS
Déclarant 2 - Nom de naissance : HUARTE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	24647			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2465			
Pensions, retraites, rentes.....	36045			
Abattement spécial de 10%.....	- 3605			
Salaires, pensions, rentes nets.....	54622			54622
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Rentes viagères à titre onéreux nettes ⁸				180
Revenu brut global.....				54802
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				54802
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	84
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				3544
Impôt avant réductions d'impôt.....				3544
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	100	100	75	
Dons aux oeuvres.....	100	100	66	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 141
Impôt proportionnel.....				+ 11
Impôt total avant crédits d'impôt.....			3414	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	11		11	- 11
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3403
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Rentes viagères à titre onéreux ⁸		180	180	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	1	1		
BASE IMPOSABLE.....	181	181		
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%		
Montant de l'imposition.....	18	14		
Total des prélèvements sociaux nets.....				32

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				3403
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			-	8098
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :			-	24
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			-	4719
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
		CSG-CRDS		PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		* 0		* 0
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :		- 20		- 16
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 20		- 16
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³ :				- 36
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				4755
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				54886
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				83
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :				
	Déclar. 1	Déclar. 2		
Plafond total de 2022.....	26189	16394		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	6594	4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 7995	+ 4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 5805	+ 4114		
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399		
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 24793	= 16741		

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024				

>>> Suite de votre avis

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source-ou-appellez-le-0809-401-401)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 6,22%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.